

Convention de Mise à disposition du Système de Chronométrage

Nom de l'épreuve :

Discipline (Triathlon/Duathlon/Aquathlon/R&B/autres) :

Niveau (Adultes/Jeunes):

Lieu :

Date(s) :

Contact :

Entre d'une part

La Ligue Île-de France de Triathlon (LIFT), association loi 1901, dont le siège social est situé, 2 rue du Sénégal, 75 020 Paris, représentée par Monsieur Cédric GOSSE agissant en qualité de Président de la Ligue, ci-après dénommée le prêteur,

Et d'autre part

L'organisateur :

Dont le siège social est situé :

Représenté par:

Préambule :

Dans le cadre des actions de la Ligue Île-de-France de Triathlon en faveur des organisations de triathlons en Île-de-France, la LIFT a acquis un système de chronométrage à puces « *Matsport Timing* »

La LIFT met à disposition ce matériel pour soutenir les organisateurs. Pour bénéficier de ce prêt l'organisation doit être affiliée à la LIFT en tant qu'organisateur.

Ce matériel comprend :

- 4 boîtiers de lecture/détection avec une clef USB dans chacun des boîtiers: 440 X 220 X 340 mm, étanches, antichoc ; poignées de transport ; poids de 10 Kg
- 2 batteries externes d'une autonomie de 5 heures chacune
- 6 tapis de 2,5 mètres chacun (3 rouge, 3 bleu)
- 2 tapis de 5,0 mètres chacun (1 rouge, 1 bleu)
- 2 ordinateurs avec le logiciel de chronométrage et de gestion des résultats : « GM IPICPO»
- 1000 puces « multisports » étanches et robustes, réutilisables et fixées sur strap néoprène noir ; poids 10 g
- 1000 dossards pucés
- 2 tourets réseau (150 m) et 2 Hub RJ45
- un ensemble de câbles électriques

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : *La LIFT prête le matériel dont la liste est ci-dessus selon le matériel souhaité par le bénéficiaire sous réserve qu'il soit disponible*

Article 2 : *Ce matériel est sous la responsabilité du bénéficiaire jusqu'à la restitution à la LIFT.*

Article 3 : *Ce prêt de matériel est soumis à une caution. Un **chèque de caution de 5 000 €** sera remis ce jour par le bénéficiaire au prêteur. Il est destiné à couvrir les éventuels premiers dommages causés, sans pour autant que les garanties visées à l'article 4 du présent protocole puissent être limitées à 5 000 euros. Ce chèque, non encaissable pendant la durée du prêt, sera restitué au bénéficiaire à l'issue de la présente convention après vérification du matériel par le prêteur.*

Article 4 : *Pour tout matériel manquant ou détérioré non nettoyé ou correctement rangé, une facture sera établie au bénéficiaire afin de procéder à son remplacement ou sa remise en état. Le chèque de caution sera encaissé par la LIFT en cas de non règlement de cette facture*
Toute puce manquante sera facturée 10 €

Article 5 : *La prise et la restitution du matériel seront faites au siège social de la Ligue, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et le prêteur du matériel. Le bénéficiaire transportera, installera et restituera le matériel par ses propres moyens, à ses frais et sous sa responsabilité. Le*

chargement et le déchargement du matériel sont faits par le bénéficiaire. Le transfert du matériel entre deux organisations sans passer par la Ligue, ne sera en aucun cas envisageable.

Article 6 : *Les frais d'entretien s'appliquent à tout type de compétitions/organisations (Triathlon, Duathlon, Aquathlon, R & B, courses à pied ...).*

Article 7 : *Le prêt est assujéti à des frais d'entretien qui sont calculés en fonction du type de course (adulte/enfant ; sur route...), du nombre de puces demandé et de la présence ou non d'un délégué chronométrage agréé (cf. tableau ci-dessous).*

Le bénéficiaire s'engage à payer les frais d'entretien à la réception de la facture.

Article 8 : *Le matériel est utilisé **uniquement** par des personnes agréées (cf. listing des personnes habilitées). Il nécessite la présence de **deux personnes**.*

Il existe 3 niveaux de labellisation.

Deux solutions s'offrent au bénéficiaire :

- *soit il dispose de deux référents chronométrage agréés par la LIFT dans son club,*
- *soit il fait appel à deux référents chronométrage auprès de la LIFT.*

Les frais de déplacement et l'indemnité du délégué chronométrage seront à la charge de l'organisateur. La LIFT se charge de facturer l'organisateur et d'indemniser par la suite les délégués sollicités.

Article 9 : *La préparation des puces et du matériel est assurée par la LIFT.*

Article 10 : *Le chronométrage d'une épreuve se fait obligatoirement avec 1 **personne agréée** et envoyée par la Ligue.*

Article 11 : *À la fin de l'épreuve, le système de chronométrage devra être restitué à la LIFT tel qu'il a été emprunté à savoir **propre**, en bon état de fonctionnement et les puces rangées par centaines dans les sacs appropriés (sac de 0 à 99, de 100 à 199 etc.); elles **devront également être scratchées entre elles une par une par ordre numérique de 10 puces (de 1 à 9, de 10 à 19 etc.).***

En cas de non-respect de cette consigne

Cas 1 : des frais prévus en annexe 1 seront appliqués

Cas 2 : les frais d'indemnisation seront divisés par deux.

Le délégué chronométrateur s'engage à envoyer à l'organisateur et à la LIFT les résultats le plus rapidement possible, le lundi suivant l'épreuve avant 10h.

En cas de non-respect de cette consigne les frais d'indemnisation seront divisés par deux.

| FORFAIT GLOBAL | | Nombre de boîtiers compris | Avec 1 délégué chronométrage agréé |
|---|---|----------------------------|---|
| Types de course | | | |
| Épreuves Jeunes | | 1* | 300 € (dossards avec puces intégrées) |
| Épreuves Adultes | Triathlon / Duathlon sur route | 3* | 600 € + 1 € / puce |
| | Autres épreuves (Aquathlon, Cross Triathlon, Bike & Run, Raid, SwimRun, Course à pied...) | 1* | 400 € + 1 € / puce |
| * + 50,00 € par boîtier supplémentaire | | | |

Formule choisie

Nombre de boîtier souhaité :

Nombre de puces souhaité :

Dans le cas du chronométrage de deux épreuves, le tarif appliqué sera celui de l'épreuve la plus élevée.

Toutes les demandes doivent faire l'objet de la **signature de la présente convention accompagnée du chèque de caution correspondant. Seule la réception de ces documents valide et finalise la réservation.**

Cette convention doit être retournée à la LIFT - 15 jours minimum - avant votre manifestation; passé ce délai, la LIFT pourra mettre le matériel à disposition de toute autre demandeur.

Fait à Paris, Le

En double exemplaire

Le prêteur
Ligue IDF de Triathlon

Le bénéficiaire

ANNEXE 1 : Grille tarifaire facturée à l'organisateur en cas de non-respect de la présente convention

| Désignation | Tarif |
|--|---|
| Puce non restituée | 15 € par puce |
| Sac à puce non rangé | 50 € par sac |
| Dossard avec puce intégrée non restituée | 5 € par dossard |
| Puce sale | 5 € par puce |
| Sac de 100 puces sales | 500 € |
| Tapis sale | 50 € par tapis |
| Clé USB perdue | 50 € |
| Retour Tardif | 40€ par jour de retard |
| Matériel endommagé | Frais de remise en état à la charge du bénéficiaire |

ANNEXE 2 : Inventaire du Matériel Mise à disposition

| Matériel | Pris | Restitué | Remarques |
|------------------------------|-------------|-----------------|------------------|
| Boitier 10 | | | |
| Boitier 20 | | | |
| Boitier 21 | | | |
| Boitier | | | |
| Tapis 2,5 bleu | | | |
| Tapis 2,5 Rouge | | | |
| Tapis 5m bleu | | | |
| Tapis 5 Rouge | | | |
| Batterie(s) | | | |
| Chargeur de batterie | | | |
| Ordinateur + chargeur | | | |
| Scannette | | | |
| Câble USB Bleu | | | |
| Câble USB gris | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |